

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
07 juillet 2025 à 19 heures

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Cécile GERMAIN, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Lucie NERBUSSON, Mathilde TOUCHARD.

Messieurs : Christophe BODINEAU, William CHERBONNIER, François CORDIER, Amin DAHHAN, Jean-Paul JUSTEAU, Dominique LAMY, Michaël LOUVET, François MARTON, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART, Augustin SERETTI.

Absents excusés : Monsieur François CORDIER donne pouvoir à Monsieur Marc OGEREAU, Madame Denise DARTEIL donne pouvoir à Madame Nathalie GOHLKE.

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël LOUVET.

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 19 heures :

Monsieur William CHERBONNIER est arrivé à 19 heures 30 minutes.

Monsieur Jean-Paul JUSTEAU est arrivé à 20 heures 00 minutes.

Présence du conseil municipal des enfants de 19 heures à 19 heures 30.

Approbation compte rendu de réunion du 02 juin 2025

Observations : néant

Pour : 22

A rajouter à l'ordre du jour :

Délibération autorisation d'emprunt auprès de la Banque des Territoires

Délibération choix de l'entreprise suite appel d'offres travaux de voirie 2025

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat d'appel d'offres pour les travaux de voirie programme 2025.

Monsieur Justeau Jean-Paul n'était pas présent pour ce sujet.

Après l'ouverture des plis reçus de 4 entreprises, à savoir les entreprises Colas, Justeau, TPPL et Anjou Travaux Public et l'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise Colas, classée première à l'issue des analyses techniques et financières, Anjou Travaux Public deuxième, l'entreprise Justeau troisième et l'entreprise TPPL quatrième :

Montant des travaux H.T. : 63 544.60 € et 76 253.52 € TTC Colas

Montant des travaux H.T. : 63 629.52 € et 76 355.42 € TTC ATP

Montant des travaux H.T. : 76 126.38 € et 91 351.66 € TTC Justeau

Montant des travaux H.T. : 78 974.35 € et 94 769.22 € TTC TPPL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour, retient l'entreprise COLAS site Angers, pour un montant de travaux TTC de 76 253.52 € TTC et charge Madame le Maire de signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

### Délibération de principe projet effacement de réseaux pour 2026 et également pour 2027 SIEML

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal le courrier reçu du SIEML concernant l'élaboration de la composition du programme d'effacement des réseaux pour l'année 2026 et également pour l'année 2027.

Le SIEML demande si la commune de Tuffalun souhaite s'inscrire au programme d'enfouissement des réseaux pour l'année 2026 et également pour l'année 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 22 voix pour, de ne pas inscrire la commune de Tuffalun au programme d'enfouissement des réseaux pour l'année 2026 et également pour l'année 2027 auprès du SIEML.

### Délibération de principe emplacement borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Tuffalun

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la rencontre le 16 juin 2025 avec le chargé d'affaires IRVE du SIEML concernant le projet l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Tuffalun, il convient de définir un emplacement.

Il est proposé : Place de la Liberté, Ambillou-Château à Tuffalun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, définit comme emplacement Place de la Liberté, Ambillou-Château à Tuffalun pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et autorise Madame le Maire à signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

### Délibération devis construction d'un abri bus à Louerre

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de l'entreprise de menuiserie Monsieur Dimitri RABOUIN de Tuffalun pour le projet de construction d'un abri bus à Louerre, Lieu-dit Le Vau, commune déléguée de Tuffalun.

Le montant du devis : 2 256.00 € TTC

Plus-value possible en ardoise de 840.00 € TTC au lieu de tôle.

Une déclaration préalable de travaux sera à effectuer et également l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France à demander car dans un périmètre de site classé ou inscrit.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable au projet de construction d'un abri bus à Louerre, lieu-dit le Vau, commune déléguée de Tuffalun, valide le devis de l'entreprise de menuiserie Monsieur Dimitri RABOUIN de Tuffalun pour un montant de 2 256.00 € TTC avec plus-value en ardoise de 840.00 € TTC, sous réserve de l'accord de la déclaration préalable de travaux, charge Madame le Maire de compléter et signer le dossier de déclaration préalable de travaux et le devis si avis favorable de la déclaration préalable de travaux.

### Délibération vente de lots, terrains tranche 2, lotissement les Arpents à Ambillou-Château

#### Lot n° 5

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente va être signé pour une parcelle dans le lotissement les Arpents, tranche 2, lot numéro 5, 26 rue des Tournesols, cadastré section C, numéro 1098, pour une superficie de 324 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente de la parcelle est de 22 356.00 € (324 m<sup>2</sup> x 69.00 € TTC/m<sup>2</sup>)  
TVA sur marge : à préciser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, émet un avis favorable pour la vente d'un terrain lot n° 5 dans le lotissement Les Arpents, tranche 2, 26 rue des Tournesols, à Ambillou-Château, Commune déléguée de Tuffalun comme ci-dessus présenté et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### Lot n° 15

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente va être signé pour une parcelle dans le lotissement les Arpents, tranche 2, lot numéro 15, 8 rue des Tournesols, cadastré section C, numéro 1108, pour une superficie de 434 m<sup>2</sup>.

Madame Cécile GERMAIN étant concerné par ce dossier quitte la séance.

Le prix de vente de la parcelle est de 29 946.00 € (434 m<sup>2</sup> x 69.00 € TTC/m<sup>2</sup>)

TVA sur marge : à préciser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, émet un avis favorable pour la vente d'un terrain lot n° 15 dans le lotissement Les Arpents, tranche 2, 8 rue des Tournesols, à Ambillou-Château, Commune déléguée de Tuffalun comme ci-dessus présenté et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### Délibération devis sondages des terrains pour les 19 lots, tranche 2 lotissement les Arpents à Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal les deux devis reçus pour la réalisation des sondages G1 à effectuer pour les 19 lots des terrains à vendre, tranche 2 lotissement les Arpents à Ambillou-Château

Cadegeau : 4 182.00 € TTC

Fondouest : 4 368.00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, retient l'entreprise Cadegeau de Doué-en-Anjou pour un montant de 4 182.00 TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

### Délibération devis prestation visa des permis de construire avant dépôt pour les 19 lots tranche 2 du lotissement les Arpents à Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de AUDICCE pour la prestation de visa de chaque permis de construire avant le dépôt par chaque futur acquéreur d'un terrain tranche 2 du lotissement les Arpents à Ambillou-Château.

Montant prestation proposée pour le visa de chaque permis de construire :

Montant prestation proposée pour le visa des dossiers de modification de permis de construire, de clôture, abri de jardin entre autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix contre, ne donne pas suite au devis de AUDDICE avec les prestation de visa des permis de construire d'un montant de 720.00 € pour chaque dossier avec la prestation de visa pour chaque dossier de clôture, abri de jardin.

### Délibération tarifs vente de deux parcelles de bois forêt communale de Louerre

#### Vente d'une parcelle de bois forêt communale de Louerre, commune déléguée de Tuffalun, Les Champs Patiou

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal de Tuffalun n° 2025-052 en date du 05 mai 2025 relative au principe de vente de la parcelle de bois située les Champs Patiou à Louerre, commune déléguée de Tuffalun, cadastrée préfixe 181 section ZN n° 63, superficie de 935 m<sup>2</sup>.

Le riverain de la parcelle est favorable à la proposition d'acquisition de la parcelle et pour un montant estimé de 300.00 €.

Les frais d'actes et honoraires du notaire Maître Thomas DAUVER de Genes Val de Loire, seraient à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, émet un avis favorable à la vente de la parcelle de bois comme ci-dessus référencée pour un montant de 300.00 € au riverain de la parcelle avec frais d'actes et honoraires du notaire Maître Thomas DAUVER, à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire à signer les actes de vente et les documents nécessaires à ce dossier.

Vente d'une parcelle de bois forêt communale de Louerre, commune déléguée de Tuffalun, Les Remitières

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal de Tuffalun n° 2025-046 en date du 14 avril 2025 relative au principe de vente de la parcelle de bois située les Remitières à Louerre, commune déléguée de Tuffalun, cadastrée préfixe 181 section ZR n° 16, superficie de 9853 m<sup>2</sup>.

Le riverain de la parcelle est favorable à la proposition d'acquisition de la parcelle et pour un montant estimé par l'office notariale EGIDE de Doué-en-Anjou de 1 300.00 €.

Les frais d'actes et honoraires du notaire Maître Stéphane BAZIN de Doué-en-Anjou, seraient à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, émet un avis favorable à la vente de la parcelle de bois comme ci-dessus référencée pour un montant de 1 300.00 € au riverain de la parcelle avec frais d'actes et honoraires du notaire Maître Stéphane BAZIN, à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire à signer les actes de vente et les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération travaux réfection réseaux d'eaux pluviales rue Principale à Noyant-la-Plaine

Madame le Maire présente au conseil municipal comme suite à l'avis de principe des conseillers municipaux, le devis de l'entreprise COLAS d'Ecouflant pour les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales rue Principale à Noyant-La-Plaine.

Le montant du devis s'élève à 28 675.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, confirme un avis favorable pour le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 28 675.20 € TTC concernant la réfection des réseaux d'eaux pluviales rue Principale à Noyant-La-Plaine et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Délibération travaux complémentaires 2 route de Sauné à Ambillou-Château, commune déléguée de Tuffalun : dossier ajourné

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis complémentaire reçu de l'entreprise Justeau de Louresse-Rochéménier concernant la démolition de l'ancien sanitaire, 2 route de Sauné à Ambillou-Château, commune déléguée de Tuffalun.

Monsieur Jean-Paul JUSTEAU étant concerné par ce dossier quitte la séance.

Le montant du devis est de 2 678.70 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par        voix pour,        voix contre,        abstention, émet un avis favorable ou défavorable pour le devis de l'entreprise Justeau d'un montant de 2 678.70 € TTC concernant la démolition de l'ancien sanitaire 2 route de Sauné à Ambillou-Château, commune déléguée de Tuffalun et autorise ou non Madame le Maire à signer le devis.

Délibération d'autorisation d'emprunt auprès de la Banque des Territoires

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération de principe en date du 02 juin 2025, n° 2025-073, concernant la proposition de financement par la Banque des Territoires.

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour la réalisation du contrat de prêt transformation écologique d'un montant de 553 700.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation-Banque des Territoires- pour le financement du projet de renaturation de Noyant-La-Plaine, il convient de délibérer concernant l'autorisation d'emprunt.

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée par 23 voix pour, à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant de 553 700.00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 :

**Ligne du Prêt :** Transformation écologique

**Montant :** 553 700 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 7 mois

**Durée d'amortissement :** .....25 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Déduit (si profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations et questions diverses :

. Modification du devis pour la réfection du sol de la cantine scolaire à l'école Yves Hervé de Louerre :

L'entreprise QUELEN a transmis un devis rectificatif ajusté annulant le premier devis signé pour un nouveau montant total de 9 520.91 € TTC.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité soit 23 voix pour.

. Analyses des besoins sociaux (ABS), retour des groupes de travail.

Liaisons douces, plans entre les différents villages

Numérique : ateliers numériques avec Anjou Numérique.

Citoyenneté :

. livret carte électorale,

. communiquer,

. tag : graph (la citoyenneté c'est de la bombe)

. Zones humides PNR : présentation convention adhésion lors du conseil municipal le 8 septembre 2025.

Aides pour la rénovation, diagnostique écologique, ateliers dédiés

. Point sur les lieux sans tabac.

. Orange : webinaire présentation élagage.

. Tri des déchets : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 les papiers avec les emballages dans le bac jaune.

. Rendez-vous données géographiques.

. Journée des associations : le 06 septembre 2025 à la salle des sports d'Ambillou-Château.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 08 septembre 2025 à 20 heures.